

Le Maire de la Commune de **Vivonne** ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement ;
Vu la délibération 2018-097 en date du 5 juillet 2017 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial ;
Vu l'arrêté n° 2023/130 en date du 13 février 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée de 3 ans ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d'**Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DELAROY Angélique	F	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	.././.....	01/10/2024

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	2
Effectif du grade d'avancement	0	3

Avancement au grade d'**Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	CHOLLET Aurélie	F	Adjoint technique	.././.....	01/09/2024

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	6	7
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	1	2

Avancement au grade d'**Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe** :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	REIGNER Delphine	F	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	.././.....	01/09/2024

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	1	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Vivonne, le 24 juillet 2024

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint au Maire
Jacky QUINTARD

